



Villeneuve
Saint Georges

ANNEE 2016
1ere séance

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
ANNEE 2016

1ere SÉANCE

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 28 JANVIER 2016

L'an deux mille seize, le 28 janvier, les membres du Conseil municipal de la Commune de VILLENEUVE-SAINT-GEORGES, se sont réunis à 19h30 à la salle Malraux, 2 allée Henri Matisse, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Mme la Maire, Daniel HENRY, Elsa BARDEAUX, Sylvie RICHTON, Charles KNOPFER (jusqu'au point n°13), Guillaume POIRET, Nathalie DINNER, Christian JONCRET, Marema GAYE, Jean-Pierre DAVIDÉ, Maurice BELVA, Sabah CABELLO-SANCHEZ, Marc THIBERVILLE, Soazic DEBBACHE, Mariam DOUMBIA, Birol BIYIK, Mohamed BEN YAKHLEF (jusqu'au point n°5), Alexandre BOYER, Mubbashar KHOKHAR (à partir du point n°3), Julia MORO, Nadia BEN MOUSSA, Imen GUEDDA, Michel FAÏSSE, Pierre MAILLOCHON, Marie-Christine PEYNOT, Jean-Paul ESPINAR, Philippe GAUDIN, Jocelyne LAVOCAT, Anastasia MARIE DE FICQUELMONT.

ABSENTS REPRESENTÉS

Laurent DUTHEIL a donné procuration à Guillaume POIRET
Charles KNOPFER a donné procuration à Sabah CABELLO SANCHEZ (à partir du point n°14)
Yannick PILATTE a donné procuration à Sylvie RICHTON
Omar CHERIGUENE a donné procuration à Marc THIBERVILLE
José GRACIA a donné procuration à Nathalie DINNER
Mohammed BEN YAKHLEF a donné procuration à Christian JONCRET (à partir du point n°6)
Kalayarasi RAVIENDRANATHAN a donné procuration à Elsa BARDEAUX
Insaf CHEBAANE a donné procuration à Mohamed BEN YAKHLEF (jusqu'au point n°5)
Stéphanie ALEXANDRE a donné procuration à Marema GAYE

ABSENTS NON REPRESENTÉS

Bénédictte BOUSSON JANEAU
Insaaf CHEBAANE (à partir du point n°6)
Mubbashar KHOKHAR (jusqu'au n°2)
Dominique JOLY
Kristell NIASME

PARTICIPAIENT A LA RÉUNION

M. Lionel CHABERT, Directeur de Cabinet
M. Manuel MENAL, Directeur général des services
Mme Isabelle LEPERCQ, Directeur général adjoint des services
Mme Diana ZEMOURI, Directeur général adjoint des services
M. Vincent COLIN, Directeur général adjoint des services
Mme Aurore RANÇON MEYREL, Responsable du secrétariat général et des affaires juridiques

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Mme Imen GUEDDA** a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée. **M. Manuel MENAL**, Directeur Général des Services de la Ville, qui assistait à la séance, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.

APPEL NOMINAL

Affaires traitées en vertu de l'article L.2122-22 du C.G.C.T.

Approbation des comptes rendus des conseils municipaux du 3 et 18 décembre 2015

Le conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve le compte rendu du conseil municipal du 3 décembre 2015

Le conseil municipal,

**Par 35 voix pour,
Birol BIYIK ayant voté contre,**

Approuve le compte rendu du conseil municipal du 18 décembre 2015

FINANCES, TRAVAUX, PERSONNEL ET AFFAIRES GENERALES

Administration générale

1. Signature des conventions de gestion avec le territoire T12

Le conseil municipal,

**Par 33 voix pour,
Jean-Paul ESPINAR, Jocelyne LAVOCAT et Anastasia MARIE DE FICQUELMONT ayant voté contre,**

Approuve les conventions de gestion entre la Ville de Villeneuve-Saint-Georges et l'Établissement public territorial T12,

Autorise la Maire à signer lesdites conventions de gestion permettant à la commune d'exercer pour le compte de l'EPT, et à titre temporaire et dans les conditions actuelles, les compétences transférées.

2. Désignation des membres de la CLECT

Le conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide d'approuver le scrutin public pour la désignation des membres représentant la commune de Villeneuve-Saint-Georges à la CLECT,

**Par 21 voix pour,
Jean-Paul ESPINAR ayant voté contre,
Charles KNOPFER, Guillaume POIRET (pour son compte et celui de Laurent DUTHEIL),
Marema GAYE (pour son compte et celui de Stéphanie ALEXANDRE), Sabah CABELLO
SANCHEZ, Birol BIYIK, Michel FAÏSSE, Pierre MAILLOCHON, Marie-Christine PEYNOT,
Philippe GAUDIN s'étant abstenus,
Jocelyne LAVOCAT, Anastasia MARIE DE FICQUELMONT n'ayant pas pris part au vote,**

Désigne les représentants de la ville au sein de la CLECT comme suit :

TITULAIRE	Daniel HENRY
SUPPLEANT	Marc THIBERVILLE

Finances

3. Fixation des taux de la fiscalité locale 2016

Le conseil municipal,

Par 20 voix pour,

Birol BIYIK, Michel FAÏSSE, Pierre MAILLOCHON, Marie-Christine PEYNOT, Jean-Paul ESPINAR, Philippe GAUDIN, Jocelyne LAVOCAT et Anastasia MARIE DE FICQUELMONT ayant voté contre

Charles KNOPFER, Guillaume POIRET (pour son compte et celui de Laurent DUTHEIL), Marema GAYE, Sabah CABELLO SANCHEZ, Mubbashar KHOKHAR et Imen GUEDDA s'étant abstenus,

Fixe, ainsi qu'il suit, les taux des trois taxes communales applicables pour l'année 2016 :

- Taxe d'habitation 33,58 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties 21,09 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties 35,19 %

4. Budget primitif 2016

Le conseil municipal,

Vote, par chapitre, le budget primitif principal pour 2016, comme suit :

	Investissement	Fonctionnement	Total
Dépenses	14 169 348 €	54 767 815 €	68 937 163 €
Recettes	14 169 348 €	54 767 815 €	68 937 163 €

Dépenses de fonctionnement (chapitres 011, 012, 014, 65, 656, 66, 67, 68, 022, 023, 042, 043)

Par 27 voix pour,

Birol BIYIK, Michel FAÏSSE, Pierre MAILLOCHON, Marie-Christine PEYNOT, Jean-Paul ESPINAR, Philippe GAUDIN, Jocelyne LAVOCAT, Anastasia MARIE DE FICQUELMONT ayant voté contre, Imen GUEDDA s'étant abstenue

Recettes de fonctionnement :

(Chapitres 013, 70, 74, 75, 76, 77, 78, 042, 043)

Par 27 voix pour,

Birol BIYIK, Michel FAÏSSE, Pierre MAILLOCHON, Marie-Christine PEYNOT, Philippe GAUDIN et Anastasia MARIE DE FICQUELMONT ayant voté contre, Imen GUEDDA, Jean-Paul ESPINAR et Jocelyne LAVOCAT s'étant abstenus,

(Chapitre 73)

Par 20 voix pour,

Birol BIYIK, Michel FAÏSSE, Pierre MAILLOCHON, Marie-Christine PEYNOT, Jean-Paul ESPINAR, Philippe GAUDIN, Jocelyne LAVOCAT, Anastasia MARIE DE FICQUELMONT ayant voté contre, Charles KNOPFER, Guillaume POIRET (pour compte et celui de Laurent DUTHEIL) Marema GAYE (pour son compte et celui de Stéphanie ALEXANDRE), Sabah CABELLO SANCHEZ, Mubbashar KHOKHAR et Imen GUEDDA s'étant abstenus.

Dépenses d'investissement (Chapitres 010, 20, 204, 21, 22, 23, 10, 13, 16, 18, 26, 27, 020, 040, 041, 45)

Par 27 voix pour,

Birol BIYIK, Michel FAÏSSE, Pierre MAILLOCHON, Marie-Christine PEYNOT, Jean-Paul ESPINAR, Philippe GAUDIN, Jocelyne LAVOCAT, Anastasia MARIE DE FICQUELMONT ayant voté contre, Imen GUEDDA s'étant abstenue.

Recettes d'investissement (Chapitres 10, 13, 16, 20, 204, 21, 22, 23, 10, 1068, 138, 165, 18, 26, 27, 024, 45)

Par 27 voix pour,

Birol BIYIK, Michel FAÏSSE, Pierre MAILLOCHON, Marie-Christine PEYNOT, Jean-Paul ESPINAR, Philippe GAUDIN, Jocelyne LAVOCAT, Anastasia MARIE DE FICQUELMONT ayant voté contre, Imen GUEDDA s'étant abstenue.

Vote, par chapitre, le budget primitif annexe du théâtre pour 2016, comme suit :

	Fonctionnement
Dépenses	296 700 €
Recettes	296 700 €

Dépenses de fonctionnement (chapitre 011, 012, 014, 65, 656, 66, 67, 68, 022, 023, 042, 043)

Par 34 voix pour,

Imen GUEDDA et Jean-Paul ESPINAR s'étant abstenus

Recettes de fonctionnement (chapitre 013, 70, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 042, 043)

Par 34 voix pour,

Imen GUEDDA et Jean-Paul ESPINAR s'étant abstenus

Dépenses d'investissement (chapitre 010, 20, 204, 21, 22, 23, 10, 13, 16, 18, 26, 27, 020, 040, 041)

Par 34 voix pour,

Imen GUEDDA et Jean-Paul ESPINAR s'étant abstenus

Recettes d'investissement (010, 13, 16, 20, 204, 21, 22, 23, 10, 138, 165, 18, 26, 27, 024, 021, 040, 041)

Par 34 voix pour,

Imen GUEDDA et Jean-Paul ESPINAR s'étant abstenus

5. **Autorisation donnée au maire de signer les contrats afférents à l'attribution d'aides pour le remboursement anticipés de prêts ou de contrats financiers structurés à risque**

Le conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Autorise Madame la Maire à conclure une convention avec le représentant de l'État permettant le

versement de l'aide provenant du fonds de soutien aux collectivités territoriales et à certains établissements publics ayant souscrit des contrats de prêt ou des contrats financiers structurés à risque.

6. Fixation des tarifs municipaux du marché central et du marché des HBM

Le conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Fixe conformément au tableau annexé, les nouveaux tarifs des droits de place sur les marchés de la ville à compter du 1^{er} février 2016.

7. Projet du secteur sis 45-53 ter rue de Paris : Accord d'une garantie d'emprunt à I3F

Le conseil municipal,

Par 27 voix pour,

Birol BIYIK, Michel FAÏSSE, Pierre MAILLOCHON, Marie-Christine PEYNOT, Jean-Paul ESPINAR, Philippe GAUDIN, Jocelyne LAVOCAT, Anastasia MARIE DE FICQUELMONT ayant voté contre,

Modifie la délibération n°14.3.20a) du 10 avril 2014 relative à l'approbation de la convention de garantie d'emprunt PLUS au profit de la société Immobilière 3F pour l'opération de construction en VEFA de 34 logements sociaux au 49 rue de Paris, en annulant les articles 1, 2, 3 et 4. Les autres dispositions de la délibération n°14.3.20a) du 10 avril 2014 sont inchangées.

Accorde la garantie de la commune à hauteur de 100% pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 3 010 400 euros souscrit par Immobilière 3F auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt N° 44110, constitué de 2 lignes du prêt.

Dit que la garantie est accordée aux conditions suivantes :

- La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
- Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la commune de Villeneuve-Saint-Georges s'engage à se substituer à Immobilière 3F pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Dit que la commune de Villeneuve-Saint-Georges s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, les ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Ressources humaines

8. Fixation de la rémunération des travaux supplémentaires effectués par les enseignants pour le compte de la commune

Le conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de fixer la rémunération des travaux supplémentaires effectués par les enseignants pour le compte de la commune selon les taux maximums en vigueur :

Taux de l'heure d'enseignement
instituteurs, directeurs d'école élémentaire : 21.61 euros
professeurs des écoles classes normales : 24.28 euros
professeurs des écoles hors classe : 26.71 euros

Taux de l'heure de surveillance
instituteurs, directeurs d'école élémentaire : 10.37 euros
professeurs des écoles classe normales : 11.66 euros
professeurs des écoles hors classe : 12.82 euros

Taux de l'heure d'étude surveillée
instituteurs, directeurs d'école élémentaire : 19.45 euros
professeurs des écoles classe normales : 21.86 euros
professeurs des écoles hors classe : 24.04 euros

Précise que les taux retenus évolueront dans les mêmes proportions que les majorations des traitements des personnels civils et militaires de l'Etat et des personnels des collectivités.

Espaces publics

9. Approbation de l'avenant n° 7 au marché d'assurance "Dommages aux Biens Communaux" et risques annexes (années 2013 à 2016)

Le conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve l'avenant n° 7 au marché d'assurance « Dommages aux Biens Communaux et risques annexes » avec la Société SMACL Assurances – 141 avenue Salvador Allende – 79031 NIORT CEDEX 9, fixant la nouvelle cotisation annuelle à l'échéance (hors indexation contractuelle 2016), à 87 516,58 €HT

Autorise la Maire à signer ledit avenant et tout acte y afférent.

10. Approbation de l'avenant n° 2 au marché d'assurance "Flotte automobile et risques annexes" (années 2016 à 2018)

Le conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve l'avenant n° 2 au marché d'assurance « Flotte Automobile et risques annexes » avec la Société SMACL Assurances – 141 avenue Salvador Allende – 79031 NIORT CEDEX 9, qui fait apparaître un crédit au titre de l'année 2014 de 414,09 €TTC et au titre de l'année 2015 de 5 639,76 €TTC, soit un avis total de crédit de 6 053,85 €TTC ; et fixe la cotisation annuelle à 84 399,49 €HT (hors indexation contractuelle 2016).

Autorise la Maire à signer ledit avenant et tout acte y afférent.

Urbanisme

- 11. ZAC de la Pologne – approbation du Compte-rendu d’Activité à la Collectivité Locale pour l’année 2014 établi par SADEV 94 au titre de la concession d’aménagement de la ZAC de la Pologne**

Le conseil municipal,

**Par 28 voix pour,
Michel FAÏSSE, Pierre MAILLOCHON, Marie-Christine PEYNOT, Philippe GAUDIN ayant voté contre,
Jean-Paul ESPINAR, Jocelyne LAVOCAT, Anastasia MARIE DE FICQUELMONT s’étant abstenus,**

Approuve le compte-rendu d’activité à la collectivité locale pour l’année 2014 établi par SADEV 94 au titre de la concession d’aménagement de la ZAC de la Pologne.

- 12. ZAC de la Pologne – approbation de l’avenant n° 1 à la concession d’aménagement signé avec SADEV 94**

Le conseil municipal,

**Par 27 voix pour,
Michel FAÏSSE, Pierre MAILLOCHON, Marie-Christine PEYNOT, Philippe GAUDIN, Anastasia MARIE DE FICQUELMONT ayant voté contre,
Birol BIYIK, Jean-Paul ESPINAR, Jocelyne LAVOCAT s’étant abstenus,**

Approuve l’avenant n°1 à la concession d’aménagement de la ZAC de la Pologne signée avec SADEV 94.

Autorise la Maire à signer les actes correspondants.

Hygiène

- 13. Signature de la convention de mise à disposition des données numériques géoréférencées relatives à la représentation Moyenne échelle des ouvrages gaz naturel entre la Ville et GRDF**

Le conseil municipal,

A l’unanimité des membres présents et représentés,

Autorise la Maire à signer la convention de mise à disposition des données numériques géoréférencées relatives à la représentation Moyenne Echelle des ouvrages gaz naturel.

Habitat

14. Signature du protocole de mise en place d'une Commission de prévention des impayés locatifs (CPIL) entre la ville, le Département du Val-de-Marne et les bailleurs sociaux de la commune

Le conseil municipal,

**Par 34 voix pour,
Nathalie DINNER n'ayant pas pris part au vote,**

Autorise la maire à signer le protocole de mise en place sur la ville, d'une Commission de Prévention des Impayés Locatifs, dite CPIL.

15. Approbation du rapport annuel de l'Office Public de l'Habitat de Villeneuve-Saint-Georges, relatif au suivi du protocole de la Caisse de Garantie du Logement Locatif Social (CG2LS)

Le conseil municipal,

Par 27 voix pour,

Birol BIYIK, Michel FAÏSSE, Pierre MAILLOCHON, Marie-Christine PEYNOT, Jean-Paul ESPINAR, Philippe GAUDIN, Jocelyne LAVOCAT, Anastasia MARIE DE FICQUELMONT s'étant abstenus,

Approuve le rapport annuel de suivi de la 3^{ème} année, du protocole de la CG2LS, dont la ville est co-signataire, établi par l'Office Public de l'Habitat et approuvé par son conseil d'administration le 28 octobre 2015.

16. Accompagnement culturel des projets urbains. Conventions CAUE

Le conseil municipal,

Par 27 voix pour,

Birol BIYIK, Michel FAÏSSE, Pierre MAILLOCHON, Marie-Christine PEYNOT, Jean-Paul ESPINAR, Philippe GAUDIN, Jocelyne LAVOCAT, Anastasia MARIE DE FICQUELMONT s'étant abstenus,

Autorise la Maire à signer ces conventions,

Procède au versement des sommes ci-dessus mentionnées selon l'échéancier prévu.

PETITE ENFANCE, ENFANCE, EDUCATION

Enfance

17. Signature du Contrat Enfance Jeunesse et partenariats avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne

Le conseil municipal,

**Par 31 voix pour,
Birol BIYIK, Jean-Paul ESPINAR, Jocelyne LAVOCAT, Anastasia MARIE DE FICQUELMONT
s'étant abstenus,**

Approuve la convention d'objectifs et de financement du Contrat Enfance Jeunesse à intervenir entre la Ville de Villeneuve-Saint-Georges et la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne pour la période 2015-2018

Autorise la Maire à signer ladite convention ainsi que tous les documents administratifs ou financiers y afférent

Autorise la Maire à solliciter les financements les plus élevées possibles dans le cadre des différents dispositifs de soutien de la Caisse d'Allocations Familiales, notamment la prestation de service unique / ordinaire / RAM, la prestation de service enfance jeunesse, les fonds publics et territoires, le contrat local d'accompagnement à la scolarité, le réseau d'écoute d'appui et d'accompagnement des parents ou tout nouveau dispositif...

Autorise la Maire à signer toute convention et tout document administratif et financier relatif au versement des prestations de service pour les structures d'accueil Petite Enfance, Enfance et Adolescents et le RAM, et des financements relevant des autres dispositifs de la Caisse d'Allocations Familiales

Dit que les recettes et dépenses afférentes seront inscrites aux budgets considérés.

VOEUX

- Pour la reconnaissance de l'État Palestinien et la paix au Proche-Orient

Le conseil municipal,

**Par 22 voix pour,
Michel FAÏSSE, Pierre MAILLOCHON, Marie-Christine PEYNOT, Philippe GAUDIN ayant voté contre,
Guillaume POIRET (pour son compte et celui de Laurent DUTHEIL), Marema GAYE (pour son compte et celui de Stéphanie ALEXANDRE), Sabah CABELLO SANCHEZ (pour son compte et celui de Charles KNOPFER),
Mubbashar KHOKHAR, Jean-Paul ESPINAR, Jocelyne LAVOCAT, Anastasia MARIE DE FICQUELMONT n'ayant pas pris part au vote,**

Exige l'abrogation des circulaires Alliot-Marie/Mercier et que nos dirigeants agissent vis-à-vis de l'Etat d'Israël, notamment en demandant la suspension de l'accord d'association Union européenne/Israël, tant que cet État ne respectera pas le droit international et imposera son blocus illégal de Gaza,

Demande la libération immédiate de Marwan Barghouti, homme de paix et de dialogue, considéré par beaucoup de forces pacifistes en Israël, en Palestine et dans le monde comme le « Mandela » palestinien,

Soutient la résistance du peuple palestinien et son droit essentiel à l'autodétermination, son droit au retour des réfugiés, tout aussi fortement qu'il soutient les forces de paix qui œuvrent encore et toujours en Israël,

Demande avec des centaines de communes au Président de la République française, de reconnaître sans délai l'État palestinien avec Jérusalem-Est pour capitale,

Agira pour favoriser des actions locales solidaires et concrètes, la justice, la sécurité et la paix au Proche et Moyen-Orient et l'application du droit international.

- **Ensemble pour plus d'égalité et de sécurité**

Le conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

S'adresse solennellement à M. le Ministre de l'intérieur, M. le Préfet, Mme la Procureure de la République pour exiger :

- Que l'État assume sa part d'effort pour le financement de la vidéoprotection dans des lieux publics, en particulier rue de Paris,
- Un commissariat de plein exercice uniquement pour Villeneuve-Saint-Georges et Valenton, pour permettre des interventions plus rapides sans avoir à traverser la Seine et ainsi soulager notre commune
- Une augmentation des effectifs et des moyens pour le commissariat de Villeneuve-Saint-Georges, indispensable à la tranquillité publique dans la ville,
- L'arrêt des baisses de dotations de l'État aux collectivités pour qu'elles puissent développer leurs actions sociales, éducatives et de prévention de la délinquance et des conduites à risque,
- Une action forte et coercitive de l'État contre les marchands de sommeil et les propriétaires de logements insalubres qui ne respectent pas la loi.

Décide de mettre à la disposition de tous les citoyens une carte-pétition et prendra toutes les initiatives utiles pour que les Villeneuvoises et Villeneuvois soient entendus et respectés.